



ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

MAIRIE DE PIERRY (Marne)

51530 PIERRY

Tél. 03 26 54 03 15

Fax : 03 26 59 77 81

E-mail : maire-pierry@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 Décembre 2016

À 18 h 30

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation : 05 décembre 2016

L'an deux mil seize et le sept novembre, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, Mme Nathalie JARZYNSKI, M. Claude AVART, Mme Catherine DELANNOY, M. Jean-Marie BUFFET, M. Laurent DESMETTRE, Mme Francine LEBERT, Mme Charleine PFIRSCH, M. Nicolas POTHELET, M. Richard SELEQUE, Mme Françoise SOL, Mme Nicole TRUSSART, Mme Lina VOLLEREAUX.

Absents ayant donné procuration : Néant.

Absents : Néant.

Madame Catherine DELANNOY est désignée secrétaire de séance.

Délib. N° 2016-12/01
Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix pour,

- **DECIDE** de procéder à l'ouverture de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2016, à savoir :

DM n°2-2016 FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Intitulés	Montant	Comptes	Intitulés	Montants
615231	Entretien voirie	-1 000,00	6419	Remb rémunérations	1 500,00
6188	Autres services	900,00	6459	Rembt de charges	-3 500,00
6227	Frais d'actes	2 000,00	Chapitre 0,13		-2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	7067	Droits périscolaires	21 500,00
6236	Catalogues et impress	-5 000,00	70871	Rembt par CCEPC	-250,00
6257	Réceptions	-4 000,00	7088	Autres produits	250,00
6262	Télécommunications	2 500,00	70311	Concessions cimetièrè	-1 000,00
62876	Reversement CCEPC	-250,00	7083	Locations diverses	1 000,00
63512	Taxes foncières	250,00	Chapitre 70		21 500,00
Chapitre 0,11		-600,00	7318	Impôts années ant	15 900,00
6218	Personnel extérieur	600,00	7381	Taxe addd droits mut	2 100,00
Chapitre 12		600,00	Chapitre 73		18 000,00
739118	Autres prel fiscalité	0,00	7482	Compensation	265,00
0,23	Autofin prévisionnel	36 500,00	Chapitre 74		265,00
Chapitre 0,22		36 500,00	752	Revenus des immeubles	-1 265,00
			Chapitre 75		-1 265,00
TOTAL		36 500,00	TOTAL		36 500,00

DM n°2-2016 INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Intitulés	Montant	Comptes	Intitulés	Montants
0,20	Dépenses imprévues	-10 000,00	10222	FCTVA	1 023,00
0,20	Dépenses imprévues	-10 000,00	10223	TLE	-1 023,00
2033-11	Insertions	-1 000,00			
2051-11	Logiciels	4 725,00	Chapitre 10		0,00
2183-11	Informatique	2 120,00	1321	Etat – TEPCV	91 555,00
2313-11	Travaux	28 000,00	1323	Conseil Dptal	-12 535,00
Opération Mairie		33 845,00	1341	DETR	-170 000,00
2031-100013	Frais d'études	8 000,00	Chapitre 13		-90 980,00
2033-100013	Insertions	2 000,00	1641	Emprunts	300 000,00
2041582-100013	SIEM	30 000,00	Chapitre 16		300 000,00
21534-100013	passage au LED	280 000,00	0,21	Autofin prévisionnel	36 500,00
2041582-100013	Telecom	100 000,00	Chapitre 16		36 500,00
Opération Effacement + LED		-420 000,00			
2313-100010	Travaux	-200 000,00			
Opération Cantine-Bagnost		-200 000,00			
21318-27	Eglise	2 675,00			
Opération Eglise		2 675,00			
21568-10002	Défense incendie	1 700,00			
21578-10002	Matériel de voirie	2 500,00			
2188-10002	Autres matériels	-5 200,00			
Mat et outillage		-1 000,00			
TOTAL		245 520,00	TOTAL		245 520,00

Délib. N° 2016-12/02
Budget locaux professionnels
Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix pour,

- **DECIDE** de procéder à l'ouverture de crédits supplémentaires suivants sur le budget des locaux professionnels de l'exercice 2016, à savoir :

DM n°1-2016 INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Intitulés	Montant	Comptes	Intitulés	Montants
165, op. OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	1 005,00	165, op. OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	1 005,00
TOTAL CHAPITRE 16		1 005,00	TOTAL CHAPITRE 16		1 005,00

Délib. N° 2016-12/03

Locaux communaux – Cabinet Médical – Bail professionnel ou convention précaire à Monsieur WILLAIN Etienne (médecin)

Monsieur le Maire :

- Vu la délibération n°6275 du 15/09/2010 relative au bail professionnel du cabinet médical à la SCM REISER-WILLAIN
- Vu le courrier transmis par la SCM REISER-WILLAIN informant Monsieur PLASSON Eric, Maire, de la dissolution de ladite SCM à compter du 31/12/2016.
- Considérant que Monsieur WILLAIN Etienne se propose de reprendre seul le bail ou convention précaire du cabinet médical.

Monsieur le Maire propose d'établir un nouveau bail ou une convention précaire aux conditions suivantes :

- **Durée** : le bail professionnel ou la convention précaire sera conclu pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour se finir le 31 décembre 2017.
- **Loyer** : la présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de neuf mille six cents euros HT (9 600 € HT). Ce loyer s'entend hors TVA hors droits, taxes et charges. Ce loyer est payable en 12 termes égaux et d'avance chacun de huit cents euros HT (800 € HT), que le preneur s'oblige à payer au bailleur d'avance le 1^{er} de chaque mois.
- **Dépôt de garantie** : le versement d'une caution pourra être exigé, le cas échéant, lors des négociations avec le preneur à hauteur d'un mois de loyer sans les charges.

La Commune conservant la charge de l'assurance contre l'incendie et les risques divers de l'immeuble, s'acquittera de la taxe foncière afféree à l'immeuble.

Ceci rappelé, le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 voix contre (Monsieur AVART Claude),

- DECIDE :

- De louer le cabinet médical situé à Pierry, 53 rue du Général De Gaulle suivant les conditions :
 - Etablissement du bail ou de la convention précaire et état des lieux au nom de Monsieur WILLAIN Etienne
- De régler à la SCP BAUCHET-MELIN-HERVO les frais afférents à ladite mission,
- De donner à bail ou à convention précaire à Monsieur WILLAIN Etienne le cabinet médical pour une durée de douze mois, moyennant un loyer fixé selon les conditions édictées à l'article Loyer de ladite délibération et à charge à la Monsieur WILLAIN Etienne de verser le dépôt de garantie d'un mois, soit huit cents euros HT (800 € HT).

Délib. N° 2016-12/04

Vente hangar communal

Monsieur le Maire :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2014-03/07 du 28 mars 2014,
- Vu la prochaine réalisation des locaux techniques municipaux,

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de démolir le hangar situé rue Cazotte pour y implanter en lieu et place les nouveaux locaux techniques.

Ce hangar pourrait être cédé, sur pied, à un tiers afin de valoriser cette structure métallique. A défaut, la démolition pourrait être envisagée ; le coût de démolition étant alors mis à la charge du récupérateur de métaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire à engager des négociations afin de faire démolir ou vendre ledit hangar,
 - Autorise cette opération sans prix maximum, ni prix de retrait.
-

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Pierry, le 10 Janvier 2017

Le Maire,
Eric PLASSON

